

PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES SECURITES

SERVICE INTERMINISTRIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : M. David LEPORCQ

Tél : 03 87 34 87 80

Fax : 03 87 34 87 84

Mél : david.leporcq@moselle.gouv.fr

REF : N° / SIDPC / DaL

Le Préfet de la Moselle

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Moselle**

*En communication à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement*

Metz, le 3 décembre 2018

SIGNALÉ

- Objet : **Prévention sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**
➔ **campagne nationale hiver 2018-2019**
- Référence : Instruction interministérielle
DGS/VSS/VSS2/DGSCGC/DGT/DGOS/DGCS/SGMAS/2018/236 du 18 octobre 2018
relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux
liés aux vagues de froid 2018-2019
- P.J. : - Documents de communication (format numérique)

Avec le début de l'hiver, la baisse des températures et la reprise de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone - gaz incolore, inodore mais mortel - connaissent chaque année une tragique recrudescence.

En région Grand Est, au cours de l'hiver 2017-2018, ce sont 111 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone qui ont été signalés, exposant 332 victimes parmi lesquelles 2 sont malheureusement décédées.

Ces intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (chaudière, cuisinière...), un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeurent également des causes d'intoxications récurrentes, tout particulièrement en période de grand froid.

Face à ce risque persistant - et compte-tenu de la situation économique difficile qui pourrait pousser les consommateurs les plus en difficulté à ne plus faire vérifier chaque année leur installation par un professionnel et/ou à utiliser un chauffage d'appoint non adapté et non sécurisé - l'Etat a souhaité reconduire sa campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver. L'information sur ces gestes simples, mais essentiels, doit encore être renforcée : à cet effet, l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), et les ministères se sont associés pour reconduire cette campagne de santé publique

- **les documents de communication**

vous trouverez en pièces jointes, sous forme de fichiers informatiques, différents documents :

- un dépliant et une affiche (qui sont téléchargeables sur le site internet INPES)

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/outils-information.asp

- **les sites documentaires**

des informations plus détaillées ainsi que des guides pratiques peuvent être consultés et téléchargés sur différents sites internet ou extranet (SOLSTICE) :

<i>Ministère santé</i>	http://solidarites-sante.gouv.fr www.prevention-maison.fr
<i>INPES</i> <i>institut national</i> <i>prévention</i> <i>et éducation par la santé</i>	http://inpes.santepubliquefrance.fr/
<i>ARS GRAND EST</i>	www.ars.grand-est.sante.fr www.stopmonox.com
<i>FACEBOOK</i>	https://www.facebook.com/stopmonox/?ref=br_rs

Vous voudrez bien relayer cette campagne de santé publique auprès de vos administrés, par tous moyens que vous jugerez pertinents :

- rappel de consignes de prévention dans le bulletin communal,
- article mis en ligne sur le site internet de votre commune,
- information sur les panneaux à messages variables (PMV),
- affichage dans les lieux publics, etc...

Le Préfet,



Didier MARTIN